



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00693710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/10/2022

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 29. Subvention à France Victimes 25 pour le financement de l'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie

**Subvention à France Victimes 25
pour le financement de l'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie**

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	15/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre du Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2022, la Ville de Besançon s'est engagée par convention du 15 octobre 2020 à participer au financement d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG) à hauteur de 2 000 €. Cet ISCG, recruté à temps plein, intervient deux jours par semaine au commissariat de Besançon.

La Ville de Besançon est signataire du Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2022. Trois axes majeurs constituent le plan d'actions, à savoir, la prévention, l'aide aux victimes et la sanction.

Parmi les mesures destinées à mieux aider les victimes, renforcer leur accueil au sein des commissariats de police et des gendarmeries est apparu comme une nécessité.

Complémentaire au travail des forces de l'ordre, l'intervenant social (ISCG) a pour rôle d'évaluer les besoins sociaux révélés lors des interventions des services de police et de gendarmerie, concernant les violences au sein du couple et de la cellule intrafamiliale.

L'ISCG peut également évaluer et repérer des situations sociales dégradées, révélées à l'occasion des activités des forces de l'ordre.

Un intervenant social, salarié de l'association France Victimes 25, a été recruté en septembre 2020.

Titulaire d'un temps complet (35 h par semaine), il est physiquement positionné au sein du commissariat de police de Besançon les mercredi et vendredi, favorisant ainsi l'échange d'informations et la réactivité des mesures sociales à engager.

Le financement du poste est assuré, pour une durée de trois ans, par l'Etat (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), le Conseil départemental du Doubs et la Ville de Besançon. La Ville de Besançon s'est quant à elle engagée à verser une participation à France Victimes 25 à hauteur de 2 000 € annuels, sur la durée du plan départemental, soit 3 années (convention triennale 2020-2022, signée le 15 octobre 2020).

La dépense, après accord, sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.522.6574.0022057.10500.

L'évaluation du dispositif sera assurée par le biais d'un Comité de pilotage conduit par France Victimes 25 et fera l'objet d'un bilan dans le cadre du suivi du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

Il convient de souligner que la stratégie nationale de prévention de la délinquance, intègre cette action dont la validation a été actée en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement à France Victimes 25 d'une subvention de 2 000 € pour le financement de l'intervenant social au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Doubs et du groupement de gendarmerie du Doubs, conformément aux modalités de la convention triennale 2020-2022 signée le 15 octobre 2020.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.